9

# Commission permanente

## Séance du 18 septembre 2023

Rapporteur : M. COULOMBEL

48296

36 - Logement

## Habitat - Parc Public - Annulation de dossiers d'aide à la production de logements sociaux

Le lundi 18 septembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

**Etaient présents :** Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

**Absents et pouvoirs :** M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. HERVÉ (pouvoir donné à Mme ROUSSET), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h05.

## La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu les conventions de délégation de compétence pour l'attribution des aides publiques au logement pour les périodes 2012 - 2017 en date du 2 avril 2012 et pour les périodes 2018 - 2023 en date du 29 mai 2018 ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 11 décembre 2017 ;

## Expose :

Dans le cadre du dispositif d'aide à la production de logements locatifs sociaux publics, la Commission permanente lors de sa séance en date du 11 décembre 2017 a accordé des subventions à Aiguillon Construction sur la commune d'Ercé-près-Liffré.

Trois subventions ont initialement été accordées sur l'opération située rue du Darot à Ercé-près-Liffré :

| Informations dossier | Crédits délégués ETAT | Fonds propres du Département 35 | |
|---|---|---|---|
| | | PLUS | PLAI |
| Nombre de logements | 14 | 10 | 4 |
| Montant de la subvention | **23 150 €** | **60 000 €** | **40 000 €** |
| N° de dossier PROGOS | HHA15215 | HHA15507 | HHA15506 |

Par courrier en date du 10 mai 2023, Aiguillon Construction a sollicité le Département afin que la décision d'agrément de ces 14 logements locatifs sociaux (10 prêts locatifs à usage social et 4 prêts locatifs aidés d'intégration) soit annulée ainsi que les subventions associées.

Aiguillon Construction se voit dans l'obligation d'abandonner les études de ce projet, eu égard à ses capacités financières et à l'évolution des conditions économiques.

## Décide :

**- d'annuler la subvention HHA15215 relative aux crédits délégués de l'Etat d'un montant de 23 150 €, ainsi que les aides fonds propres du Département HHA15507 d'un montant de 60 000 € et HHA15506 d'un montant de 40 000 €, suite à l'abandon de l'opération sur la commune d'Ercé-près-Liffré par Aiguillon Construction.**

## Vote :

Pour : 54 Contre : 0 Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 20 septembre 2023

ID : CP20231710

Pour extrait conforme

Signé électroniquement le lundi 25 septembre 2023
Pour le Président et par délégation,
La cheffe du Service de l'assemblée
Blandine GUIHEUX